

# le Transport à la demande

## MODE D'EMPLOI



### POUR QUI ?

Service ouvert à **TOUS** les habitants des 28 communes du territoire.

4€ / 50<sup>er</sup> VOYAGES  
8€ / LES 26 SUIVANTS

### COMMENT ÇA MARCHE ?



### LES TRAJETS SUIVANTS NE SONT PAS PRIS EN COMPTE

- Les trajets pris en charge par la Sécurité Sociale
- Les trajets domicile-travail et les trajets-école.
- Les trajets déjà desservis par le transport urbain du réseau SURF et l'offre régionale BREIZH GO, ligne 9.



### OÙ PEUT-ON CIRCULER ?

La personne, avec des titres de transports à son nom, peut circuler dans son secteur de domiciliation. Une PMR peut se déplacer à l'intérieur de sa commune.

### PENSEZ À VOYAGER À PLUSIEURS

Un titulaire d'un titre de transport peut emmener jusqu'à trois autres personnes dans son trajet.

